Il aurait été possible de prolonger la séance d'une demiheure, mais un autre problème se posait: en effet, malheureusement, aucun député de l'opposition n'était présent au comité à ce moment-là. Par conséquent, j'ai estimé qu'il fallait que je me dépêche de demander au sous-ministre de bien vouloir comparaître de nouveau. Je m'excuse, mais c'était l'heure du déjeuner. J'espère que vous me pardonnerez cette omission et

que vous me permettrez d'inscrire la séance à l'ordre du jour

de demain.

L'honorable Paul C. Lafond: Honorables sénateurs, je m'excuse de m'être absenté de la Chambre une minute et demie environ, moment pendant lequel la question a été posée. Je crois comprendre que cette question porte sur la réunion de cet après-midi du comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, qui a été retardée.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, on m'a prié de présenter une motion autorisant le comité de la santé, du bien-être et des sciences à se réunir à 4 heures demain après-midi même si le Sénat est en séance. J'ai reçu le message à la fin de l'après-midi, environ une demi-heure avant la réunion, et j'avais supposé que le greffier donnerait suite à l'intervention du sénateur Smith et demanderait le feu vert au sénateur Lafond parce qu'il a été convenu que toutes les séances du comité, ordinaires et extraordinaires, seraient autorisées par son bureau de coordination. A ce qu'il semble, il y a eu un contretemps, et l'affaire n'a pas été visée à son bureau. Voilà ce qui motive la discussion.

On m'a autorisé à présenter la motion, je l'ai expliquée et nous discutons maintenant sur le point de savoir si la motion doit être adoptée.

Le sénateur Lafond: Honorables sénateurs, il y a eu en fait deux contretemps. Le premier est survenu cet après-midi. J'aurais dû savoir que le comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences se réunissait à 4 heures. Mais comme j'étais absent depuis jeudi soir pour d'autres affaires, je n'ai pas été mis au courant et je m'excuse d'avoir poursuivi la réunion du sous-comité de la défense nationale jusqu'à 4 h 05. Cela ne se reproduira plus.

Le deuxième contretemps est survenu dès la fin de cette réunion, parce que j'ai quitté les lieux et que si quelqu'un avait voulu communiquer avec moi pendant ces quelques heures, il n'aurait pu me joindre. De toute façon, je pense que la question est résolue et que le comité est autorisé à sièger à 4 heures demain après-midi.

Le sénateur Smith a peut-être signalé tout cela avant mon retour à la Chambre, mais, de toute façon, si je ne m'abuse, pour faciliter l'établissement du programme des séances des comités, les présidents des comités se sont mis d'accord pour proposer aux leaders des deux côtés du Sénat qu'on prenne plus ou moins l'habitude de désigner au besoin un comité qui siégera à 3 h 30 le mercredi après-midi. Je dis bien «désigner», mais il faut préciser que le premier arrivé serait le premier servi.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, nous n'avons pas établi qu'un comité avait automatiquement le droit de siéger le mercredi après-midi. Il s'agit maintenant de savoir si, par suite de la question qu'a posée à juste titre le sénateur Smith, on a bien montré que les responsables avaient essayé de donner l'avis requis. Le sénateur Lafond a signalé qu'il n'aurait pas pu faire quoi que se soit s'il avait reçu un tel préavis parce qu'il n'était pas là. La question est donc de savoir si le Sénat a obtenu suffisamment d'explications pour adopter la motion, étant donné que l'autorisation n'a pas été donnée à l'avance.

L'honorable Robert Muir: Honorables sénateurs, sauf tout le respect que je dois aux sénateurs Smith, Lafond et Bird, je signale que c'est grâce à moi et à la collaboration de tous les honorables sénateurs que le bill C-78 a été renvoyé au comité. Le sénateur Bird a eu la gentillesse de présider aux délibérations du comité et nous avons travaillé fort pour étudier cette mesure

Je me trompe peut-être, mais il me semble avoir entendu le sénateur Bird dire qu'aucun représentant de l'opposition n'avait assisté à la réunion. J'ai assisté aux délibérations jusqu'à la fin. Par ailleurs, si un sénateur du parti libéral qui a assisté à la réunion veut poursuivre les travaux au comité et poser d'autres questions, il a tout à fait le droit de le faire. Nous espérons terminer l'étude du bill demain afin qu'il soit adopté le plus rapidement possible. J'espère que j'ai pu jeter un peu de lumière sur la situation.

• (2025)

L'honorable Andrew Thompson: Honorables sénateurs, je ne voudrais pas prolonger la discussion indûment, mais c'est moi, je crois, qui ai proposé l'ajournement. Le sénateur Muir espérait que nous prolongerions la séance, bien qu'il ne l'ait pas dit.

Nous avons traité de la Partie I du projet de loi; il nous en reste deux autres à étudier.

Pour être juste envers le président adjoint de notre comité, je dois dire qu'il nous reste encore bien des questions à poser au sujet du bill; peut-être pourrions-nous le faire demain.

Le sénateur Smith: Honorables sénateurs, loin de moi l'idée de susciter des difficultés pour ce comité, mais je dois dire, en ma qualité de président de comité, que je me suis heurté à de nombreux problèmes semblables. J'avais l'impression que, lors de la réunion de la semaine dernière, nous avions pris les dispositions voulues pour éviter ce genre d'obstacle à l'avenir.

J'ai suivi les propos du sénateur Lafond, pour qui j'ai le plus grand respect, sans oublier le sénateur Bird et les autres sénateurs qui ont pris la parole; vu les circonstances, à condition que le sénateur Lafond soit satisfait, je n'y vois pas d'objection.

(La motion est adoptée.)

LANGUES OFFICIELLES

LA RÉUNION DU COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, le sénateur Murray a-t-il, pour fixer la réunion du comité mixte spécial sur les langues officielles, suivi la procédure établie et que l'on vient d'expliquer?